

**FICHE DE POSTE CONVENTION COLLECTIVE DE L'AUTOMOBILE A.9.1**

**Catégorie professionnelle :** OUVRIER

**Dénomination de la qualification :** Technicien confirmé mécanique automobile

**Objet de la qualification :**

Sous l'autorité hiérarchique du chef d'atelier, vous êtes en charge de toutes les activités de maintenance préventive et corrective portant sur les ensembles mécaniques du véhicule. Vous participez également à l'entretien de l'atelier et ses équipements.

**Contenu de la qualification :**

**A. Activités techniques :**

- Réaliser un diagnostic des pannes complexes (électriques, électroniques ou mécaniques).
- Diagnostic, dépose- pose / contrôle et réglages d'ensembles mécaniques.
- Réparation et réfection des moteurs thermiques, des organes de transmission (boîte de vitesse, différentiels...)
- Contrôle et réglage des trains roulants
- Assurer les interventions demandées sur les véhicules (réparation, entretien, maintenance) dans le strict respect de l'ordre de réparation.
- Pose d'accessoires sur véhicules.
- Documenter et commander les pièces de rechanges.
- Effectuer les contrôles complémentaires avant restitution au client.

**B. Activités liées à la gestion de la maintenance :**

- Mise à jour de la documentation technique.
- Agencement et entretien du poste de travail / de l'outillage.
- Applications des procédures qualité en vigueur.
- Etablissement de tout document d'atelier utile.
- Etablissement de devis, d'ordres de réparations.

Liste non exhaustive.

**Extensions possibles dans la qualification :**

- Diagnostic et interventions sur systèmes électriques ou électroniques du véhicule.
- Conseils d'utilisation à la clientèle.
- Réalisation de contrôles, réglages et essais.
- Dépannage et remorquage, ponctuellement de véhicules.

- Interventions sur véhicules électriques hybrides ou sur tous systèmes Gaz ou sur équipement nécessitant une habilitation (exemple : limiteur de vitesse dans le cas des véhicules industriels).
- Appui technique aux salariés de l'atelier / tutorat de jeunes en formation alternée.
- Remise en état complet mécanique et électrique.
- Participation ponctuelle en relais du réceptionnaire, aux opérations d'accueil clientèle et de restitution des véhicules.

**Classement :**

- Employé - échelon correspondant au contenu principal de la qualification : 9.
- Échelons majorés accessibles : 10 / 11 en fonction de l'exercice des extensions possibles décrites au paragraphe "Extensions"

**Profil recherché :**

**Formation / Certification :**

- Titulaire de l'une des certifications suivantes :
  - ⇒ Bac Professionnel maintenance des véhicules option A ou B
  - ⇒ CQP technicien confirmé mécanique automobile / véhicules utilitaires et industriels

**Compétences et qualités :**

- Titulaire du permis B
- Goût du travail en équipe
- Rigueur, autonomie et sens du service client